

**FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE D'UN STAGIAIRE
AU SERVICE DE DOTATION POUR L'EMBAUCHE**

Je, _____
Prénom et Nom du candidat stagiaire

- Autorise mon superviseur de stage (ou son gestionnaire) à transmettre son point de vue au service de dotation concernant la qualité de ma prestation au cours de mon enseignement pratique au sein du CISSS de Laval.
- Autorise le service de dotation du CISSS de Laval à communiquer avec mon superviseur/précepteur de stage (ou son gestionnaire) afin de valider l'ensemble des renseignements fournis dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

J'inscris la référence professionnelle de mon superviseur de stage :

Nom du service : _____

Nom du superviseur de stage : _____

Fonction du superviseur de stage : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Nom du gestionnaire : _____

Téléphone du gestionnaire : _____

Signature du candidat stagiaire

Date

Point de vue du superviseur (ou du gestionnaire) sur la qualité de la prestation du stagiaire :

Signature du superviseur (ou du gestionnaire)

Date

PROCESSUS DE RÉFÉRENCE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DE DOTATION POUR L'EMBAUCHE

1. Pour toute référence d'un stagiaire au service de dotation, le superviseur invite son stagiaire à remplir et signer ce formulaire;
2. Avec l'autorisation de son stagiaire, le superviseur inscrit son point de vue de la qualité de la prestation de l'enseignement pratique en indiquant les points forts et les points qu'il reste à améliorer;
3. Le superviseur envoie ce formulaire au service de dotation à l'adresse courriel suivante : refereunstagiaire.csssl@ssss.gouv.qc.ca **en y joignant le CV et lettre de motivation de son stagiaire** (la lettre de motivation doit spécifier le lieu du stage).
4. Si le stagiaire refuse de signer ce formulaire, il est invité à se rendre sur le site www.lavalensante.com dans la section carrière, candidatures spontanées et sélectionner la catégorie d'emploi qui correspond à son profil.

NB : La référence de son stagiaire au service de dotation peut se faire avant même la fin de son stage.

NB : Pour tous les stages en **Techniques d'intervention en délinquance (TID)** et en **Techniques d'éducation spécialisée (TES)**, les stagiaires peuvent être embauchés lorsqu'ils ont complété 50 % de leurs études.